

Pour diffusion immédiate

Le Centre de services scolaire des Sommets adopte un budget équilibré

Magog, le 28 juin 2023 – À la séance du 27 juin, le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) a adopté un budget équilibré de 145,4 M\$ pour l'année scolaire 2023-2024. Pour y parvenir, le CSSDS utilisera 0,3 M\$ de son surplus accumulé.

Le budget 2023-2024 fait état d'une clientèle qui se chiffre à 8 652 élèves à la formation générale des jeunes ainsi qu'à une prévision de la clientèle en formation professionnelle de 205 élèves en équivalent temps plein. De plus, une nouvelle classe de maternelle 4 ans s'ajoutera aux 23 déjà en place.

En vue de la prochaine rentrée scolaire, le CSSDS ajoutera 239 000 \$ afin de bonifier, entre autres, les ressources de technicien(ne)s en éducation spécialisée, de préposé(e)s aux élèves handicapés et de technicien(ne)s interprètes pour soutenir les élèves et répondre à leurs besoins croissants. Aussi, l'ajout de 3,3 postes de conseiller(-ère)s pédagogiques viendra soutenir le personnel enseignant ainsi que rehausser le niveau de littératie et de numératie des jeunes. Des sommes sont aussi prévues pour améliorer l'insertion professionnelle, notamment d'enseignant(e)s, de directions d'établissement, de secrétaires d'école et technicien(ne)s en service de garde.

Cet automne, le CSSDS fera le lancement de son nouveau [Plan d'engagement vers la réussite](#) (PEVR). Pour la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du PEVR, un montant de 100 000 \$ a été prévu au budget.

Le ministère de l'Éducation (MEQ) poursuivra le réinvestissement dans les infrastructures des écoles du Québec. Pour l'année scolaire 2023-2024, ces allocations d'investissement totaliseront près de 15,8 M\$ pour le CSSDS. Ces sommes serviront au maintien et à la mise aux normes de notre parc immobilier.

Bien que certaines mesures du plan de relance pour la réussite éducative et le bien-être à l'école présenté par le MEQ durant l'année scolaire 2021-2022 se terminent, l'apparition d'une nouvelle mesure qui injectera 99 000 \$ au primaire pour l'ajout d'acquisition d'œuvres littéraires ainsi qu'une bonification de près de 97 000 \$ pour l'implantation de l'infonuagique et la cyberdéfense viendront bonifier les activités du CSSDS. Cependant, rappelons que le défi du CSSDS de présenter un budget équilibré inclut, depuis 2010-2011, d'importantes compressions budgétaires. Celles-ci sont récurrentes et se chiffrent à plus de 3,2 M\$ annuellement.

La taxe scolaire 2023-2024

Le taux de taxe scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 est en légère baisse et se chiffre à 0,0973 \$ par 100 \$ d'évaluation. Il s'agit d'un taux décrété par le gouvernement du Québec qui découle des modifications à la Loi sur l'instruction publique. Les contribuables continueront également de profiter de l'exemption de taxe scolaire accordée sur les premiers 25 000 \$ de la valeur de chaque immeuble. Le CSSDS informe la population que les comptes de taxe scolaire seront expédiés dans la semaine du 3 juillet 2023.

- 30 -

Source : Mylène Ouellette, coordonnatrice au service des communications
819 847-1610 poste 18854 / mylene.ouellette@cssds.gouv.qc.ca